



Délinquants autochtones

Résultats de la recherche

FAITS EN BREF

Les délinquants autochtones continuent d'être surreprésentés à tous les niveaux du système canadien de justice pénale. En 2012-2013, les délinquants autochtones représentaient 20,5 % de la population totale de délinquants sous responsabilité fédérale. Au Canada, les Autochtones adultes forment environ 3 % de la population adulte générale¹.

PROFIL DES DÉLINQUANTS

- De 2002 à 2012, le nombre de délinquants autochtones de sexe masculin incarcérés sous responsabilité fédérale a augmenté de 34 %, passant de 2 209 à 2 966, tandis que le nombre de délinquantes autochtones a bondi de 97 %, passant de 104 à 205 délinquantes².
- Dans l'ensemble, les délinquants autochtones ont tendance à :
 - être plus jeunes;
 - avoir déjà purgé une peine à titre de jeune contrevenant et/ou d'adulte;
 - être incarcérés pour une infraction avec violence;
 - présenter des risques élevés et de grands besoins;
 - être associés à un gang³.

EN ÉTABLISSEMENT

- Les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'être évalués comme présentant un risque global élevé et des besoins élevés, constituaient le groupe comptant le plus de membres de gangs et étaient plus susceptibles d'être les auteurs d'incidents majeurs ou d'y avoir participé⁴.

- Les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles d'être évaluées comme présentant un risque élevé et des besoins élevés, d'avoir été reconnues coupables d'une infraction avec violence, d'être affiliées à un gang ou d'avoir participé à des incidents en établissement⁴.
- En avril 2013, trois délinquantes autochtones sur quatre (72 %) purgeaient une peine pour infraction avec violence¹.
- Rien d'indique que les délinquants autochtones sont surclassés à des niveaux de sécurité inappropriés dans les établissements du SCC. Une cote de sécurité supérieure chez les délinquants autochtones reflète la gestion appropriée du risque et le degré d'adaptation plus faible des délinquants, indépendamment de l'appartenance ethnique^{5, 6}.
- Si les délinquants autochtones sont moins susceptibles d'avoir des retards et des annulations multiples concernant l'examen du cas en vue d'une libération conditionnelle, ils affichent cependant des taux plus élevés de renoncements et de reports⁷.

SOINS DE SANTÉ

- Le taux d'infections transmissibles sexuellement (ITS) était 1,6 fois plus élevé chez les délinquants autochtones que chez les non-Autochtones. Par ailleurs, les hommes autochtones étaient 4,4 fois plus

¹ Sécurité publique Canada. (2014). [Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition : rapport annuel 2013](#).

² Sécurité publique Canada. (2012). [Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition : rapport annuel 2012](#).

³ Système de gestion des délinquant(e)s. (14 avril 2013).

⁴ Gottschall. (2012). [Diversité ethnique des délinquants admis dans les établissements fédéraux canadiens](#). Rapport de recherche R-263. Ottawa, ON : SCC.

⁵ Gobeil. (2008). [Examen de l'échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquants autochtones et non autochtones de sexe masculin](#). Rapport de recherche R-203. Ottawa, ON : SCC.

⁶ Barnum et Gobeil. (2012). [Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes autochtones et non autochtones](#). Rapport de recherche R-273. Ottawa, ON : SCC.

⁷ Cabana et Ruddell. (2010). [Renoncements, reports et retraits des demandes d'examen en vue d'une libération conditionnelle : études des caractéristiques des utilisateurs fréquents](#). Rapport de recherche R-224. Ottawa, ON : SCC.



Délinquants autochtones

Résultats de la recherche

FAITS EN BREF

susceptibles que les hommes non autochtones de déclarer au moins un épisode de chlamydia⁸.

- Même si 80 % des femmes ont fait l'objet d'un dépistage pour le VIH et le virus de l'hépatite C (VHC) au SCC, les femmes autochtones étaient moins susceptibles de déclarer avoir subi un tel test. La prévalence des infections au VIH et au VHC était plus élevée chez les délinquantes, et tout particulièrement chez les délinquantes autochtones, que dans la population générale du Canada⁹.
- La dépendance à l'alcool, à la marijuana, aux amphétamines et aux sédatifs est plus importante chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones¹⁰.
- Dans une étude comparant les délinquants 1) présentant des troubles concomitants de toxicomanie et de santé mentale, 2) ayant uniquement des troubles de toxicomanie, 3) atteints uniquement de troubles mentaux et 4) ceux ne présentant aucun trouble, les délinquants autochtones des groupes 1, 2 et 4 avaient des taux de nouvelles condamnations semblables. Toutefois, les délinquants autochtones atteints de troubles mentaux étaient moins à risque de récidiver que les autres groupes¹¹.
- Après leur mise en liberté, les délinquants non autochtones atteints de troubles mentaux obtenaient

des résultats nettement inférieurs, mais on n'a pas observé ce phénomène chez les délinquants autochtones ayant des troubles mentaux¹².

PROGRAMMES DE RÉADAPTATION

- On a constaté que le programme Tupiq, un programme adapté d'intensité élevée pour les délinquants sexuels inuits présentant un risque allant de modéré à élevé, affichait des taux très élevés d'achèvement et des taux plus faibles de récidive générale et de récidive violente chez les participants¹³.
- Le taux de réincarcération chez les délinquants ayant participé au Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) – Intensité élevée était plus faible pendant la période de suivi¹⁴.
- Selon les participantes et les intervenantes, le programme Esprit de la guerrière, un programme d'intensité élevée de prévention de la violence, s'est traduit par des résultats positifs pour les participantes, notamment une meilleure estime de soi ainsi qu'une diminution du type de colère et une atténuation de son intensité¹⁵.
- La plupart des femmes ayant participé au Programme des cercles de changement, un programme d'intensité modérée axé sur les facteurs criminogènes des délinquantes autochtones, se sont dites très satisfaites du Programme en plus d'avoir vécu des

⁸ Zakaria, Thompson et Borgatta. (2010). [Taux d'infections transmissibles sexuellement déclarées depuis l'admission dans un établissement fédéral au Canada, et caractéristiques d'incarcération et comportements sexuels à risque qui y sont associés](#). Rapport de recherche R-196). Ottawa, ON : SCC.

⁹ Thompson, Zakaria et Grant. (2011). [Sondage national de 2007 auprès des détenu\(e\)s sur les maladies infectieuses et les comportements à risque – Sommaire des conclusions concernant les femmes](#). Rapport de recherche R-238). Ottawa, ON : SCC.

¹⁰ Derkzen, Booth, McConnell et Taylor (2012). [Besoins en santé mentale des délinquantes sous responsabilité fédérale](#). Rapport de recherche R-267. Ottawa, ON : SCC.

¹¹ Wilton et Stewart. (2012). [Résultats chez les délinquants présentant des troubles concomitants de toxicomanie et de santé mentale](#). Rapport de recherche R-277. Ottawa, ON : SCC.

¹² Stewart, Wilton et Cousineau. (2012). [Délinquants purgeant une peine de ressort fédéral atteints de troubles mentaux : résultats correctionnels et intervention correctionnelle](#). Rapport de recherche R-268. Ottawa, ON : SCC.

¹³ Stewart, Hamilton, Wilson, Cousineau et Varette. (2009). [Examen de l'efficacité du programme Tupiq : un programme pour les délinquants sexuels inuits adapté à leur culture](#). Rapport de recherche R-213. Ottawa, ON : SCC.

¹⁴ Kunic et Varis. (2009). [Le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes \(PDAT\) : examen des effets de l'achèvement avec succès du programme sur les résultats postlibératoires](#). Rapport de recherche R-217. Ottawa, ON : SCC.

¹⁵ Bell et Flight. (2006). [Évaluation du programme Esprit du guerrier à l'intention des délinquantes](#). Rapport de recherche R-180. Ottawa, ON : SCC.



Délinquants autochtones

Résultats de la recherche

FAITS EN BREF

interactions positives avec le groupe et des expériences constructives avec l'intervenante¹⁶.

- D'après les résultats, les délinquants autochtones ont tiré beaucoup de bienfaits de l'achèvement d'un programme correctionnel¹⁷.
- Par exemple, les probabilités de réussite des délinquants autochtones qui avaient participé à des programmes correctionnels étaient 1,45 fois plus élevées que celles des délinquants autochtones qui n'y avaient pas participé¹⁸.
- Une délinquante autochtone sur trois (34 %) estimait que le personnel aurait davantage à suivre une formation axée sur la culture¹⁹.
- L'accès aux programmes, en particulier pour les femmes autochtones, s'est amélioré au cours des vingt dernières années¹⁹.
- Deux délinquantes autochtones sur cinq (43 %) veulent établir plus de contacts avec les chefs autochtones ou spirituels et avec les groupes de défense des droits¹⁹.

Mars 2014

¹⁶ Thompson. (2010). [Un examen du programme des Cercles de changement](#). Extrait de recherche RS-10-1. Ottawa, ON : SCC.

¹⁷ Usher et Stewart. (2011). [Validation de la Mesure générique du rendement du participant \(MGRP\)](#). Rapport de recherche R-255. Ottawa, ON : SCC.

¹⁸ Usher et Stewart. (2011). [L'efficacité des programmes correctionnels auprès de divers délinquants : une méta-analyse](#). Rapport de recherche R-246. Ottawa, ON : SCC.

¹⁹ Barrett, Allenby et Taylor. (2010). [Vingt ans plus tard : retour sur le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale](#). Rapport de recherche R-222. Ottawa, ON : SCC.